

Fongicide SECURE®

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Fluazinam 40,0 %

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01% à titre d'agent de conservation.

Contient 500 grammes de fluazinam par litre.

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : 32991 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 1 à 100 litres

ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road
Suite A

Concord, Ohio 44077 U.S.A.
1-877-706-4640 - à l'extérieur du Canada

Distribué par : **Syngenta Canada Inc.**
140 Research Lane, Research Park
Guelph (Ontario) N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

SECURE® est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ÉVITER TOUT CONTACT avec la peau.

NE PAS ingérer; ce produit est nocif s'il est avalé.

Provoque une irritation cutanée. Nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux. Peut sensibiliser la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Laver soigneusement les parties exposées de la peau avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application, et pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

NE PAS appliquer par temps mort ou lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** pulvériser sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer les habitats aquatiques en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement ou des contenants.

Les individus qui font l'application doivent utiliser un équipement de pulvérisation à rampe terrestre avec une cabine fermée.

Terrains de golf : **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

Gazonnières : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur..

ENTREPOSAGE DES PESTICIDES

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, séparé des aliments pour humains et animaux.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons indiquées dans la partie **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Le fluazinam est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du fluazinam dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de cinq minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le fongicide Secure peut être utilisé efficacement sous forme de solution diluée pulvérisée. Un bon recouvrement uniforme est essentiel pour la suppression des maladies.

NOTE : Agiter le contenu en inversant et/ou en tournant le contenant pour assurer l'homogénéité du produit.

Instructions de mélange et de pulvérisation

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis verser dans le réservoir de pulvérisation la moitié de la quantité d'eau requise. Mettre en marche le système d'agitation. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour assurer une dispersion appropriée du produit. Garder l'agitateur en marche pendant le remplissage et l'opération de la cuve et la pulvérisation. Ne préparer que la quantité requise pour l'application immédiate. Pour assurer un mélange uniforme, inverser lentement le contenant à quelques reprises. La quantité requise de fongicide Secure devrait être ajoutée lentement au réservoir de pulvérisation pendant le remplissage pour permettre la dispersion uniforme des produits dans ce réservoir de pulvérisation. NE PAS laisser le mélange reposer dans la cuve du pulvérisateur toute la nuit ou pour une période prolongée.

L'équipement de pulvérisation doit être soigneusement nettoyé immédiatement après l'application.

Séquence de mélange :

- Avant d'ajouter tout autre chose, ajouter l'**eau** ou l'engrais liquide. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart et mettre le système d'agitation en marche avant d'ajouter le produit antiparasitaire.
- Ajouter à l'eau propre, avant tout autre substance, les produits qui sont dans un **sachet hydrosoluble**. Celles-ci sont typiquement des produits à haute activité, comme des sulfonylurées, et qui sont emballés dans les petits sachets en pellicule hydrosoluble.
- Ajouter les **poudres mouillables (WP)**.
- Ajouter les **granulés dispersables dans l'eau (WDG)**.
- Bien **ajouter** pour assurer une dispersion et/ou une dissolution des solides. Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation. Permettre à chaque produit de bien incorporer dans le mélange avant d'ajouter de nouveaux matériaux.
- Ajouter les **liquides fluides** - comme les suspensions concentrées (SC) et les suspo-émulsions (SE).
- Ajouter les **concentrés émulsifiables (EC)** ou les concentrés microémulsifiables (CME).
- Dernièrement, ajouter les produits de type **solution (SN / SL)**. Ensuite, compléter le remplissage du réservoir avec l'eau et continuer l'agitation jusqu'à la fin de l'opération de pulvérisation.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Lutte antiparasitaire intégrée

Le fongicide SECURE est un produit de suppression des maladies efficace lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette pour supprimer la brûlure en plaques, l'antracnose, la plaque microdochium et la plaque brune du gazon. Il est recommandé d'utiliser le fongicide SECURE dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI); ce programme peut inclure l'utilisation de pratiques de lutte culturale ou d'agents biologiques, le dépistage aux champs et le recours à des systèmes de prévision des maladies visant la prévention des dommages d'importance économique causés par les organismes nuisibles. Les pratiques reconnues pour réduire le développement des maladies doivent être mises en œuvre. Consulter les autorités agricoles de votre province pour connaître les autres stratégies de LAI établies dans votre région. Le fongicide SECURE peut être utilisé dans le cadre de programmes de prévision des maladies, qui recommandent de cibler le moment des traitements

en fonction des facteurs environnementaux favorisant le développement des maladies.

UTILISATION/CULTURES	GAZON (terrains de golf et gazonnières)
MALADIES	Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>) Anthraxose (<i>Colletotrichum cereale</i>) Plaque microdochium (<i>Microdochium nivale</i>) Plaque brune (<i>Rhizoctonia solani</i>)
DOSE DE PRODUIT	16 mL de produit/100 m ² ou 1,6 L de produit/ha
INTERVALLE ENTRE LES APPLICATIONS	14 jours
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	4
<p>CONSIGNES RELATIVES À L'APPLICATION : Pour obtenir la meilleure suppression, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies.</p> <p>Commencer l'application lorsque les conditions sont favorables à l'infection par la maladie et avant l'apparition des symptômes de la maladie. Le fongicide Secure peut ne pas supprimer l'antraxose si appliqué comme traitement curatif ou lorsque la pression de la maladie est forte.</p> <p>Pour élargir le spectre de maladies, pour retarder le développement de résistance ou pour fournir une suppression de plus de 14 jours, effectuer un mélange en réservoir avec Banner MAXX ou Heritage MAXX® à la dose recommandée.</p> <p>Combiner selon la séquence de mélange en réservoir appropriée.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète. Il est recommandé d'utiliser de deux à huit litres d'eau pour 100 m² (200-800 L/ha).</p> <p>Utilisation des buses AI, XR ou Syngenta XC est recommandée.</p> <p>Appliquer après le fauchage.</p> <p>Laisser sécher entièrement la zone pulvérisée avant de procéder à l'irrigation.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 64 mL de produit pour 100 m² par année (6,4 L de produit/ha/année; 3 200 g d'i.a./ha/année) sur le gazon.</p> <p>NE PAS effectuer plus de trois applications consécutives avant de passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 29.</p> <p>Prendre toutes les précautions, et respecter toutes les instructions et restrictions indiquées sur les étiquettes des produits fongicides utilisés en alternance avec d'autres produits.</p>	

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que la catégorie moyenne de l'American Society of

Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les rampes doivent se situer à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

Les traitements localisés appliqués à l'aide d'un pulvérisateur manuel **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit sont requises entre le point d'application directe et le côté le plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terrains boisés, les haies-clôtures, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	
Pulvérisateur de grande culture	Gazon (terrains de golf et gazonnières)	20	3	3	2	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de la dérive de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

*Pour les applications avec pulvérisateur de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, voile) qui se

prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. En cas d'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide SECURE contient du fluazinam, un fongicide du groupe 29. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et à d'autres fongicides du groupe 29. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide SECURE contient un fongicide du groupe 29 qui est considéré comme suscitant un faible risque de développement d'une résistance. Toutefois, à titre de principe général, il est recommandé de ne pas se fier exclusivement à un seul produit pour supprimer les organismes nuisibles. Afin de prolonger l'efficacité de ce produit, il est recommandé de se conformer aux stratégies de gestion de la résistance suivantes :

- Dans la mesure du possible, alterner le SECURE Fongicide ou d'autres fongicides du même groupe Group 29 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus de trois applications consécutives du fongicide SECURE ou d'autres fongicides du groupe 29 avant de passer à un autre fongicide ayant un mode d'action différent.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures,, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie, de même

que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide SECURE chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour de plus amples renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

***EN CAS D'URGENCE LIÉE À UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN
INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT,
COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).***